

Séance ordinaire du 7 juin 2016

<i>2016-06-172</i>	<i>ouverture de la séance</i>	<i>3</i>
<i>2016-06-173</i>	<i>Adoption de l'ordre du jour</i>	<i>3</i>
<i>2016-06-174</i>	<i>Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2016 et des séances extraordinaires du 13 et du 19 mai 2016</i>	<i>5</i>
<i>2016-06-175</i>	<i>Résolution déléguant à la MRC de Mékinac le pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective du personnel de la Ville de Saint-Tite.</i>	<i>6</i>
<i>2016-06-176</i>	<i>Résolution mandatant ASQ Consultant en avantages sociaux le mandat de gestion du regroupement régional d'assurance collective</i>	<i>6</i>
<i>2016-06-177</i>	<i>Résolution autorisant la fermeture administrative de certains dossiers de la cour municipale commune de la MRC de Mékinac</i>	<i>7</i>
<i>2016-06-178</i>	<i>Acceptation de l'horaire d'été du service administratif de l'hôtel de ville de saint-tite durant les mois de juin, juillet et août 2016</i>	<i>7</i>
<i>2016-06-179</i>	<i>Résolution acceptant l'horaire de la régie des incendies du centre-mékinac pour l'intervention des pompiers dans l'inspection du propane, des kiosques, des extincteurs et des toiles ignifuges et dans l'application des règlements pour le service de garde et les interventions durant le festival western 2016, pour un total de 1 836 heures (en 2015 :1 796 heures)</i>	<i>8</i>
<i>2016-06-180</i>	<i>Résolution autorisant le versement d'un montant de 175\$ plus taxes applicables à l'Association des gens d'affaires de St-Tite dans le cadre de leur promotion vente estivale qui débutera le 27 juin</i>	<i>8</i>
<i>2016-06-181</i>	<i>Résolution acceptant la proposition de Mauricie Réfrigération Inc. concernant le remplacement de la thermopompe à l'Hôtel de Ville au coût de 13 545\$ plus les taxes applicables</i>	<i>9</i>
<i>2016-06-182</i>	<i>Résolution d'adjudication du contrat de services professionnels pour les premiers soins dans le cadre du festival western de saint-tite 2016</i>	<i>9</i>
<i>2016-06-183</i>	<i>Résolution d'adjudication du contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la ville de saint-tite (secteur 2)</i>	<i>9</i>
<i>2016-06-184</i>	<i>Résolution d'adjudication du contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la ville de saint-tite (secteur 1)</i>	<i>10</i>
<i>2016-06-185</i>	<i>Résolution acceptant la proposition de la firme lignco sigma inc. au coût de 12 430.82 \$ taxes incluses pour effectuer les travaux de lignage des rues (lignes longitudinales)</i>	<i>10</i>
<i>2016-06-186</i>	<i>Résolution acceptant la proposition de la firme gestion pro-ligne (9213-9161 québec inc.) au coût de 11 053.74 \$ taxes incluses pour effectuer les travaux de lignage des rues (cases de stationnement, lignes d'arrêt, traverses de piétons, bornes-fontaines)</i>	<i>11</i>
<i>2016-06-187</i>	<i>Résolution autorisant l'embauche de M. Nicolas Boutet, au poste de technicien en urbanisme et en environnement, pour un emploi d'été d'une durée de 12 semaines à raison de 35hres/semaine/ 12\$ /heure</i>	<i>11</i>
<i>2016-06-188</i>	<i>Résolution octroyant une aide financière au montant de 350 \$ aux propriétaires du chemin de l'île au lac pierre-paul suite aux travaux de voirie effectués dans leur avenue au printemps 2016, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (m. jean désy, responsable)</i>	<i>11</i>
<i>2016-06-189</i>	<i>Nomination des membres et du président du comité consultatif d'urbanisme de la ville de saint-tite</i>	<i>12</i>
<i>2016-06-190</i>	<i>Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 330, chemin de l'Île</i>	<i>13</i>

2016-06-191	<i>Résolution mandatant m. patrice bédard, ingénieur de la mrc de mékinac, à préparer un estimé des coûts dans le projet de voie de contournement durant le festival</i>	13
2016-06-192	<i>Résolution mandatant m. claudé lahaie, arpenteur-géomètre, afin de définir les servitudes sur le lot numéro 4 443 481 et de préparer le plan cadastre relatif à la vente du terrain de balle</i>	14
2016-06-193	<i>Résolution mandatant la firme S.C.P. Automation Inc. pour l'installation d'un panneau de contrôle avec acquisition de données et un accès à distance au poste de chloration, au coût de 11 580\$ plus les taxes applicables</i>	14
2016-06-194	<i>Résolution mandatant la firme S.C.P. Automation Inc. pour le remplacement du totaliseur de temps de fonctionnement des pompes par un système d'automatisme exigé en vertu du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, au coût de 18 550\$ plus les taxes applicables</i>	15
2016-06-195	<i>Résolution autorisant un accès à distance avec la firme Xittel pour un tarif mensuel de 100\$ plus les taxes applicables et un frais de raccordement de 500\$ pour le poste de chloration</i>	15
2016-06-196	<i>Demande de soumissions pour services professionnels en ingénierie pour la construction du système de traitement d'eau potable et ouvrages connexes, secteur Lac Éric (2^e phase) et autorisation à M. Alain Tousignant à faire publier l'avis public et à procéder à la formation du comité de sélection</i>	15
2016-06-197	<i>Résolution autorisant la signature d'une offre d'achat avec M. Robert Massicotte, des lots numéros 4 400 147, 4 401 616 et 5 143 220 du cadastre du Québec</i>	16
2016-06-198	<i>Résolution autorisant l'embauche de la coordonnatrice et des animateurs du camp de jour pour la saison estivale 2016</i>	16
2016-06-199	<i>Résolution d'appui au projet « train océan 150 » Ville d'Amqui</i>	17
2016-06-200	<i>Résolution d'adoption des comptes à payer du 1^{er} au 31 mai 2016 au montant de 706 110.30 \$</i>	18
	<i>correspondance</i>	18
	<i>Affaires nouvelles</i>	18
	<i>Période de questions</i>	18
2016-06-201	<i>Levée de la séance</i>	18

Procès-verbal de la séance ordinaire
du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite
tenue le mardi 7 juin 2016 à 20 h
à la Salle du conseil de l'Hôtel de ville
située au 540, rue Notre-Dame à Saint-Tite

Sont présents :	M. André Léveillé	maire
	M. Yvon Veillette	conseiller municipal
	M. Gilles Damphousse	conseiller municipal
	M. Gaétan Tessier	conseiller municipal
	M. Jacques Carpentier	conseiller municipal
	Mme Danielle Cormier	conseillère municipale
	Mme Alyne Trépanier	directrice générale
Est absente :	Mme Marie-Andrée Trudel	conseillère municipale
	Me Julie Marchand	greffière

Les membres présents forment le quorum sous la présidence de M. le maire André Léveillé.

2016-06-172 **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller,
et résolu que la séance soit ouverte.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-173 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller,
appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller,
et résolu de dispenser la directrice générale de la lecture de l'ordre du jour tel que reçu
par les membres du conseil municipal avant la présente séance, ainsi que de l'adopter
tel que rédigé :

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Approbation des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2016 et des séances extraordinaires du 13 et du 19 mai 2016;
4. Administration - Direction générale :
 - 4.1 Résolution déléguant à la MRC de Mékinac le pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective du personnel de la Ville de Saint-Tite;
 - 4.2 Résolution mandatant ASQ Consultant en avantages sociaux le mandat de gestion du regroupement régional d'assurance collective;
 - 4.3 Résolution autorisant la fermeture administrative de certains dossiers de la cour municipale commune de la MRC de Mékinac;
 - 4.4 Acceptation de l'horaire d'été du service administratif de l'Hôtel de ville de Saint-Tite durant les mois de juin, juillet et août 2016;

- 4.5 Résolution acceptant l'horaire de la Régie des incendies du Centre-Mékinac pour l'intervention des pompiers dans l'inspection du propane, des kiosques, des extincteurs et des toiles ignifuges et dans l'application des règlements, pour le service de garde et les interventions durant le Festival Western 2016, pour un total de 1 836 heures (en 2015 : 1796 heures);
- 4.6 Résolution autorisant le versement d'un montant de 175\$ plus taxes applicables à l'Association des gens d'affaires de St-Tite dans le cadre de leur promotion vente estivale qui débutera le 27 juin 2016;
- 4.7 Résolution acceptant la proposition de Mauricie Réfrigération Inc. concernant le remplacement de la thermopompe à l'Hôtel de Ville au coût de 13 545\$ plus les taxes applicables;
5. Greffe :
- 5.1 Résolution d'adjudication du contrat de services professionnels pour les premiers soins dans le cadre du Festival Western de Saint-Tite 2016 à la Firme GTI Médical au montant de 55 194\$ plus les taxes applicables;
- 5.2 Résolution d'adjudication du contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Ville de Saint-Tite (secteur 2) à la firme Excavations Jovanex Inc. au montant de 97 230.34\$
- 5.3 Résolution d'adjudication du contrat pour le déneigement et l'entretien d'hiver du réseau routier de la Ville de Saint-Tite (secteur 1) à HP Terrassement au montant de 80 522.74\$ taxes incluses;
- 5.4 Résolution acceptant la proposition de la firme Lignco Sigma Inc. au coût de 12 430.82\$ \$ taxes incluses pour effectuer les travaux de lignage des rues (lignes longitudinales);
- 5.5 Résolution acceptant la proposition de la firme Gestion Pro-Ligne (9213-9161 Québec Inc.) au coût de 11 053.74\$ \$ taxes incluses pour effectuer les travaux de lignage des rues (cases de stationnement, lignes d'arrêt, traverses de piétons, bornes-fontaines);
6. Ressources humaines
- 6.1 Résolution autorisant l'embauche de M. Nicolas Boutet au poste de technicien en urbanisme et en environnement, pour un emploi d'été d'une durée de 12 semaines à raison de 35hres/semaine/ 12\$/heure;
7. Transport, hygiène du milieu, travaux publics :
- 7.1 Résolution octroyant une aide financière au montant de 350 \$ aux propriétaires du chemin de l'Île au Lac Pierre-Paul suite aux travaux de voirie effectués dans leur avenue au printemps 2016, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (M. Jean Désy, responsable);
8. Urbanisme et développement du territoire :
- 8.1 Nomination des membres et du président du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Tite et rémunération;
- 8.2 Demande de dérogation mineure pour la propriété située au 330, chemin de l'Ile;
- 8.3 Résolution mandatant M. Patrice Bédard, ingénieur à la MRC Mékinac à préparer un estimé des coûts dans le projet de voie contournement durant le festival;
- 8.4 Mandat à Claude Lahaie arpenteur-géomètre afin de définir les servitudes sur le lot 4 443 481 et de préparer le plan cadastre relatif à la vente du terrain de balle;

9. Gestion des eaux :

- 9.1 Résolution mandatant la firme S.C.P. Automation Inc. pour l'installation d'un panneau de contrôle avec acquisition de données et un accès à distance au poste de chloration, au coût de 11 580 \$ plus les taxes applicables;
- 9.2 Résolution mandatant la firme S.C.P. Automation Inc. pour le remplacement du totalisateur de temps de fonctionnement des pompes par un système d'automatisme exigé en vertu du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, au coût de 18 550 \$ plus les taxes applicables;
- 9.3 Résolution autorisant un accès à distance avec la firme Xittel pour un tarif mensuel de 100 \$ par mois plus les taxes applicables et un frais de raccordement de 500\$ pour le poste de chloration;
- 9.4 Demande de soumissions pour services professionnels en ingénierie pour la construction du système de traitement d'eau potable et ouvrages connexes, secteur Lac Éric (2e phase) et autorisation à M. Alain Tousignant à faire publier l'avis public et à procéder à la formation du comité de sélection;
- 9.5 Résolution autorisant la signature d'une offre d'achat avec M. Robert Massicotte, des lots numéros 4 400 147, 4 401 616 et 5 143 220 du cadastre du Québec;
10. Résolution d'embauche de la coordonnatrice et des animateurs Camp de jour 2016
- 10.1 Résolution d'appui au projet « train océan 150 » Ville d'Amqui;
11. Résolution d'adoption des comptes à payer du 1er mai au 31 mai 2016 au montant de 706 110.30\$ \$;
12. Correspondance;
13. Affaires nouvelles;
14. Période de questions;
15. Levée de la séance.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-174

APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 3 MAI 2016 ET DES SÉANCES EXTRAORDINAIRES DU 13 ET DU 19 MAI 2016

Il est proposé par Mme. Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

De dispenser la directrice générale de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 3 mai 2016 et des séances extraordinaires du 13 et du 19 mai 2016 tels que reçus par les membres du conseil avant la présente séance, ainsi que de les accepter tels que rédigés.

Adoptée à l'unanimité

ADMINISTRATION - DIRECTION GÉNÉRALE

2016-06-175 **RÉSOLUTION DÉLÉGUANT À LA MRC DE MÉKINAC LE POUVOIR DE DEMANDER DES SOUMISSIONS POUR LE PROCHAIN CONTRAT D'ASSURANCE COLLECTIVE DU PERSONNEL DE LA VILLE DE SAINT-TITE.**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite offre à son personnel une assurance collective en association avec un regroupement d'autres municipalités locales de la région de la Mauricie;

ATTENDU QU'un appel d'offres public doit être lancé en vue du contrat annuel prévu pour débiter le 1er octobre 2016;

ATTENDU QU'un cahier des charges a été élaboré par ASQ CONSULTANT, cabinet en avantages sociaux et M. Pierre Piché, conseiller en assurance et rentes collectives, avec la collaboration étroite des représentants des municipalités locales participantes;

ATTENDU QUE la MRC de Mékinac a proposé d'agir au nom de tous pour le processus d'appel d'offres et de réception des soumissions;

ATTENDU QUE les dispositions prévues aux articles 29.5 et 29.6 de la loi des Cités et Villes du Québec;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE la Ville de Saint-Tite délègue à la MRC de Mékinac son pouvoir de demander des soumissions pour le prochain contrat d'assurance collective et accepte implicitement d'être liée envers le soumissionnaire dont la soumission aura été acceptée par le délégataire.

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-176 **RÉSOLUTION MANDATANT ASQ CONSULTANT EN AVANTAGES SOCIAUX LE MANDAT DE GESTION DU REGROUPEMENT RÉGIONAL D'ASSURANCE COLLECTIVE**

ATTENDU QUE le cabinet, ASQ Consultant en avantages sociaux, effectue la gestion du régime d'assurance collective des municipalités membres de la région de la Mauricie et qu'il a participé à la rédaction de l'actuel cahier des charges, en collaboration avec l'ensemble des municipalités participantes;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite adhère à ce regroupement d'assurance collective;

ATTENDU QUE le cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux a déposé une offre de services afin de nous appuyer dans la gestion de ce regroupement régional;

ATTENDU QUE la rémunération payable au cabinet ASQ CONSULTANT est incluse dans les coûts qui nous seront proposés par l'assureur qui aura été retenu et qu'aucune autre somme d'argent supplémentaire ne sera requise;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite confie à ASQ Consultant en

avantages sociaux, le mandat de gestion de ce regroupement régional d'assurance collective;

QU'une copie conforme de la présente résolution soit transmise à monsieur Pierre Piché du cabinet ASQ Consultant en avantages sociaux;

Adoptée à l'unanimité

2016-06-177

RÉSOLUTION AUTORISANT LA FERMETURE ADMINISTRATIVE DE CERTAINS DOSSIERS DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MRC DE MÉKINAC

ATTENDU QUE les dossiers de la cour municipale commune de la MRC de Mékinac pourtant les numéros de constats suivants : 503764, 503716, 503812, 600116, 600207, 503932, 503920 et 803307373 sont des dossiers pour lesquels il est impossible de retracer les contrevenants;

ATTENDU QUE des contrevenants ont des adresses en Ontario et aux États-Unis;

ATTENDU QUE certains de ces dossiers sont relatifs à des infractions commises il y a près de dix ans;

ATTENDU QU'en regard de certains dossiers, des mandats d'emprisonnement à défaut de paiement d'amende sont expirés et ne sont pas renouvelables;

ATTENDU QUE les moyens mis à la disposition du percepteur des amendes pour donner suite aux jugements rendus dans ces causes n'ont pu être appliqués avec succès;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme. Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le greffe de la Cour municipale procède à la fermeture administrative des dossiers suivants : 503764, 503716, 503812, 600116, 600207, 503932, 503920 et 803307373.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-178

ACCEPTATION DE L'HORAIRE D'ÉTÉ DU SERVICE ADMINISTRATIF DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-TITE DURANT LES MOIS DE JUIN, JUILLET ET AOÛT 2016

ATTENDU QUE le personnel administratif de l'Hôtel de Ville de Saint-Tite a fait part aux membres du conseil municipal d'une requête visant à modifier les heures d'ouverture et de fermeture du bureau;

ATTENDU QUE pour la saison estivale 2016, le personnel administratif est d'avis de réduire de ½ heure la pause du dîner et de quitter le bureau à 16h au lieu de 16h30;

ATTENDU que tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme. Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte de modifier l'horaire de travail du personnel administratif de l'Hôtel de Ville durant les mois de juin, juillet et août 2016, plus amplement défini comme suit, à savoir : du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-179

RÉSOLUTION ACCEPTANT L'HORAIRE DE LA RÉGIE DES INCENDIES DU CENTRE-MÉKINAC POUR L'INTERVENTION DES POMPIERS DANS L'INSPECTION DU PROPANE, DES KIOSQUES, DES EXTINCTEURS ET DES TOILES IGNIFUGES ET DANS L'APPLICATION DES RÈGLEMENTS POUR LE SERVICE DE GARDE ET LES INTERVENTIONS DURANT LE FESTIVAL WESTERN 2016, POUR UN TOTAL DE 1 836 HEURES (EN 2015 :1 796 HEURES)

ATTENDU QUE la 49^e édition du Festival Western aura lieu du 9 au 18 septembre 2016;

ATTENDU QU'il y a lieu de concevoir la cédule de garde des pompiers volontaires, du groupe de responsable de la vérification des installations de propane et du groupe des responsables de la vérification des extincteurs durant la 49^e édition du Festival Western;

ATTENDU QUE le conseil municipal est disposé à accepter l'horaire de la Régie des incendies du Centre-Mékinac et de consacrer 1 836 heures pour le service de garde et les interventions durant le festival western;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte l'horaire de la Régie des incendies du Centre-Mékinac et autorise les 1 836 heures pour le service de garde et les interventions durant le festival western, afin de couvrir efficacement les activités dans le cadre de la 49^e édition du Festival Western.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-180

RÉSOLUTION AUTORISANT LE VERSEMENT D'UN MONTANT DE 175\$ PLUS TAXES APPLICABLES À L'ASSOCIATION DES GENS D'AFFAIRES DE ST-TITE DANS LE CADRE DE LEUR PROMOTION VENTE ESTIVALE QUI DÉBUTERA LE 27 JUIN 2016

ATTENDU QUE l'Association des gens d'affaires (AGA) de Saint-Tite tiendront l'activité « Vente trottoir » sur l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Tite;

ATTENDU QU'une campagne promotionnelle a été mise sur pied dans le but d'augmenter l'achalandage dans les commerces de Saint-Tite;

ATTENDU QUE la participation financière de la Ville de Saint-Tite est sollicitée au coût de 175 \$ taxes en sus, dans la section partenaires;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE: QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise la participation financière de la Ville à la campagne publicitaire de l'AGA de Saint-Tite, au coût de 175 \$ taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-181 **RÉSOLUTION ACCEPTANT LA PROPOSITION DE MAURICIE RÉFRIGÉRATION INC. CONCERNANT LE REMPLACEMENT DE LA THERMOPOMPE À L'HÔTEL DE VILLE AU COÛT DE 13 545\$ PLUS LES TAXES APPLICABLES**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite désire mandater une firme spécialisée pour faire le remplacement de la thermopompe à l'hôtel de ville;

ATTENDU QU'une demande de propositions a été transmise à Mauricie Réfrigération Inc.;

ATTENDU QUE la proposition déposée par Mauricie Réfrigération Inc. au coût de 13 545 \$ plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'achat d'une thermopompe à l'hôtel de ville auprès de de Mauricie Réfrigération Inc., au coût de 13 545 \$ plus les taxes.

Adoptée à l'unanimité

GREFFE

2016-06-182 **RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU CONTRAT DE SERVICES PROFESSIONNELS POUR LES PREMIERS SOINS DANS LE CADRE DU FESTIVAL WESTERN DE SAINT-TITE 2016**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite a procédé à un appel d'offres sur invitation en vue d'obtenir des services professionnels pour les premiers soins dans le cadre du Festival Western de Saint-Tite, pour l'édition 2016;

ATTENDU QUE suite à cet appel d'offres qui se terminait le 9 mai 2016, deux offres de services ont été reçues;

ATTENDU QUE les recommandations du Comité de sélection créé pour l'analyse des offres de services conformément à la *Loi sur les cités et villes*;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite entérine la recommandation du Comité de sélection et accorde le contrat de services professionnels pour les premiers soins dans le cadre du Festival Western de Saint-Tite, pour l'édition 2016, à la firme ayant obtenu le meilleur pointage, tel que prescrit par la Loi, soit la firme G.T.I. Médical Inc. de Québec, au montant maximal de 55 194 \$ plus les taxes applicables. Les parties vont convenir, tel que stipulé au document d'appel d'offres et ce, préalablement à la tenue de l'événement, des besoins spécifiques quant à l'étendue des services nécessaires, selon les taux horaires et unitaires fournis par l'adjudicataire.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-183 **RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SAINT-TITE (SECTEUR 2)**

ATTENDU QUE lors d'un appel d'offres sur invitation qui se terminait le 2 juin 2016,

deux (2) soumissions ont été reçues, soient :

Soumissionnaires	Montant soumission
Les Excavations Jonvanex Inc.	\$ 97 230.34 taxes incluses
H.P. Terrassement (9006-3165 Québec Inc.)	\$ 99 796.00 taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme. Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde le contrat pour les travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier (secteur 2), au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise Les Excavations Jovanex Inc. au montant de 97 230.34 \$ taxes incluses, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-184

RÉSOLUTION D'ADJUDICATION DU CONTRAT POUR LE DÉNEIGEMENT ET L'ENTRETIEN D'HIVER DU RÉSEAU ROUTIER DE LA VILLE DE SAINT-TITE (SECTEUR 1)

ATTENDU QUE lors d'un appel d'offres sur invitation qui se terminait le 31 mai 2016, deux (2) soumissions ont été reçues, soient :

Soumissionnaires	Montant soumission
H.P. Terrassement (9006-3165 Québec Inc.)	80 522.74 \$ taxes incluses
Les Excavations Jovanex Inc.	82 066.29 \$ taxes incluses

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde le contrat pour les travaux de déneigement et d'entretien d'hiver du réseau routier (secteur 1), au plus bas soumissionnaire conforme, soit l'entreprise H.P.Terrassement (9006-3165 Québec Inc.), au montant de 80 522.74 \$ taxes incluses, conformément aux spécifications du document d'appel d'offres que l'adjudicataire s'engage à respecter.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-185

RÉSOLUTION ACCEPTANT LA PROPOSITION DE LA FIRME LIGNCO SIGMA INC. AU COÛT DE 12 430.82 \$ TAXES INCLUSES POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DE LIGNAGE DES RUES (LIGNES LONGITUDINALES)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite doit procéder aux travaux de lignage des rues;

ATTENDU QUE la proposition de la firme Lignco Sigma Inc. au coût de 12 430.82 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme. Danielle Cormier, conseillère,
appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de la firme Lignco Sigma Inc. pour effectuer les travaux de lignage des rues (lignes longitudinales) au coût de 12 430.82 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-186 **RÉSOLUTION ACCEPTANT LA PROPOSITION DE LA FIRME GESTION PRO-LIGNE (9213-9161 QUÉBEC INC.) AU COÛT DE 11 053.74 \$ TAXES INCLUSES POUR EFFECTUER LES TRAVAUX DE LIGNAGE DES RUES (CASES DE STATIONNEMENT, LIGNES D'ARRÊT, TRAVERSES DE PIÉTONS, BORNES-FONTAINES)**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite doit procéder aux travaux de lignage des rues;

ATTENDU QUE la proposition de la firme Gestion Pro-Ligne (9213-9161 Québec Inc.) au coût de 11 053.74 \$ taxes incluses;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller,
appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller,
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la proposition de la firme Gestion Pro-Ligne (9213-9161 Québec Inc.) pour effectuer les travaux de lignage des rues (cases de stationnement, lignes d'arrêt, traverses de piétons, bornes-fontaines) au coût de 11 053.74 \$ taxes incluses.

Adoptée à l'unanimité

RESSOURCES HUMAINES

2016-06-187 **RÉSOLUTION AUTORISANT L'EMBAUCHE DE M. NICOLAS BOUTET, AU POSTE DE TECHNICIEN EN URBANISME ET EN ENVIRONNEMENT, POUR UN EMPLOI D'ÉTÉ D'UNE DURÉE DE 12 SEMAINES À RAISON DE 35HRES/SEMAINE/ 12\$/HEURE**

ATTENDU QU' il est requis de procéder à l'inventaire et à la vérification des points géodésiques de la ville et de compléter le rapport requis au ministère

ATTENDU QU' il est requis de poursuivre la vérification et de s'assurer de la protection des bandes riveraines en milieu de villégiature;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme. Danielle Cormier, conseillère,
appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller,
et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'embauche de M. Nicolas Boutet au poste de technicien en urbanisme et en environnement pour un emploi d'été d'une durée de 12 semaines à raison de 35hres/semaine/ 12\$/heure;

Adoptée à l'unanimité

TRANSPORT, HYGIÈNE DU MILIEU, TRAVAUX PUBLICS

2016-06-188 **RÉSOLUTION OCTROYANT UNE AIDE FINANCIÈRE AU MONTANT DE 350 \$ AUX PROPRIÉTAIRES DU CHEMIN DE L'ÎLE AU LAC PIERRE-PAUL SUITE AUX TRAVAUX DE VOIRIE EFFECTUÉS DANS LEUR AVENUE AU PRINTEMPS 2016, DANS LE CADRE DU**

PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DES AVENUES PRIVÉES (M. JEAN DÉSY, RESPONSABLE)

ATTENDU QUE le territoire de la Ville de Saint-Tite contient plusieurs artères non verbalisées conçues et réalisées au fil des ans pour donner accès à des zones de villégiature des secteurs du Lac Pierre-Paul, Lac-à-la-Perchaude, Lac Trottier et de la Petite-Mékinac;

ATTENDU QUE la responsabilité de l'entretien de ces artères est sous la juridiction des propriétaires riverains utilisant l'artère non verbalisée pour se rendre à leurs résidences;

ATTENDU QU'en vertu du programme d'aide à l'entretien des avenues privées, la Ville de Saint-Tite contribue financièrement à l'entretien de ces voies carrossables dans une proportion de 50 % des coûts jusqu'à concurrence maximale de 350 \$ par projet, sur présentation de pièces justificatives;

ATTENDU QUE les frais encourus par les propriétaires du chemin de l'Île au Lac Pierre-Paul pour l'entretien de leur avenue;

ATTENDU QUE la demande d'aide financière adressée à la Ville de Saint-Tite par les propriétaires du chemin de l'Île au Lac Pierre-Paul rencontre les exigences d'admissibilité à ce programme;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une aide financière d'un montant de 350 \$ aux propriétaires du chemin de l'Île au Lac Pierre-Paul, dans le cadre du programme d'aide à l'entretien des avenues privées (M. Jean Désy, responsable).

Adoptée à l'unanimité

URBANISME ET DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

2016-06-189

NOMINATION DES MEMBRES ET DU PRÉSIDENT DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DE LA VILLE DE SAINT-TITE

ATTENDU QUE le règlement numéro 351-2014 concernant le comité consultatif d'urbanisme est entré en vigueur le 26 mai 2014;

ATTENDU QU'en vertu de ce règlement, le conseil doit nommer les membres du comité consultatif d'urbanisme ainsi que le président;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite nomme Messieurs Louis Filteau, Louis Montambeault, Grégoire Allaire et Luc Fraser ainsi que Messieurs les conseillers Yvon Veillette et Gaétan Tessier à titre de membres du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Tite et ce, pour un mandat de 24 mois;

QUE le conseil municipal nomme M. Louis Filteau, à titre de président du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Tite pour un mandat de 24 mois.

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le versement d'une somme de 20\$ à chacun des membres non élus prenant part aux séances du comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Tite.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-190

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LA PROPRIÉTÉ SITUÉE AU 330, CHEMIN DE L'ÎLE

ATTENDU QU'une demande de dérogation mineure a été déposée au service d'inspection le 9 mai 2016 pour l'immeuble situé au 330, Chemin de l'île, soit le lot 4 444 603;

ATTENDU QUE la disposition réglementaire non respectée est une norme relative au règlement de zonage qui ne touche pas les usages ou la densité;

ATTENDU QUE l'application du règlement de zonage cause un préjudice sérieux au demandeur;

ATTENDU QUE la demande ne porte pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

ATTENDU QU'elle ne contrevient pas aux les objectifs du plan d'urbanisme;

ATTENDU QUE l'immeuble est dans la zone 41-Va;

ATTENDU QUE la demande vise à autoriser une partie du chalet en tôle galvanisée non peinte comme revêtement extérieur du bâtiment principal, ainsi que pour la toiture de la remise existante;

ATTENDU QUE le terrain est situé dans un secteur boisé;

ATTENDU QUE l'agencement des matériaux sera esthétique et que l'utilisation de la tôle sera minimisée;

ATTENDU QUE le matériau de revêtement extérieur principal sera en cèdre traité ce qui est conforme à la réglementation de zonage;

ATTENDU QUE les dimensions du terrain et son aménagement en milieu boisé rendent les deux bâtiments plus éloignés ne déstructurant l'intégration visuelle de ceux-ci par rapport aux bâtiments existants du voisinage;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accepte la dérogation mineure, à savoir :

D'autoriser une partie du chalet en tôle galvanisée non peinte comme revêtement extérieur du bâtiment principal, ainsi que pour la toiture de la remise existante telle que démontrée sur les croquis déposés le 16 mai 2016.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-191

RÉSOLUTION MANDATANT M. PATRICE BÉDARD, INGÉNIEUR DE LA MRC DE MÉKINAC, À PRÉPARER UN ESTIMÉ DES COÛTS DANS LE PROJET DE VOIE DE CONTOURNEMENT DURANT LE FESTIVAL

ATTENDU QUE l'entente intervenue entre la MRC de Mékinac et la Ville de Saint-Tite relative à la fourniture de service d'ingénierie et d'expertise technique dans le cadre du volet 3 du Programme d'infrastructures Québec-municipalités;

ATTENDU QU'en vertu de cette entente, la Ville de Saint-Tite peut requérir les services de M. Patrice Bédard, ingénieur;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite étudie la possibilité d'effectuer une voie de contournement devant servir durant le festival;

ATTENDU QU'il est opportun d'obtenir un estimé des coûts;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jacques Carpentier, conseiller, appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate M. Patrice Bédard, ingénieur de la MRC de Mékinac, à préparer un estimé des coûts dans le projet de voie de contournement durant le festival.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-192

RÉSOLUTION MANDATANT M. CLAUDE LAHAIE, ARPENTEUR-GÉOMÈTRE, AFIN DE DÉFINIR LES SERVITUDES SUR LE LOT NUMÉRO 4 443 481 ET DE PRÉPARER LE PLAN CADASTRE RELATIF À LA VENTE DU TERRAIN DE BALLE

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite désire vendre une partie du lot numéro 4 4 443 481 du cadastre du Québec,;

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire cadastrer ledit lot 4 443 481 par un arpenteur-géomètre;

ATTENDU QU'il est nécessaire de faire définir les servitudes grèvant ledit lot 4 443 481 par un arpenteur-géomètre;

ATTENDU QUE tous les membres du conseil de la municipalité de la Ville de Saint-Tite ont pris connaissance de ce dossier avant la présente séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par Mme Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate M. Claude Lahaie, arpenteur-géomètre, pour cadastrer le lot numéro 4 443 481 du cadastre du Québec, appartenant à la Ville de Saint-Tite;

Que le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le maire M. André Léveillé, et la directrice générale Mme Alyne Trépanier, à signer tous les documents nécessaires pour donner effet à la présente résolution.

Adoptée à l'unanimité

GESTION DES EAUX

2016-06-193

RÉSOLUTION MANDATANT LA FIRME S.C.P. AUTOMATION INC. POUR L'INSTALLATION D'UN PANNEAU DE CONTRÔLE AVEC ACQUISITION DE DONNÉES ET UN ACCÈS À DISTANCE AU POSTE DE CHLORATION, AU COÛT DE 11 580\$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

ATTENDU QUE la mise en place de ces équipements nous permettra de faire un suivi à distance et d'améliorer la rapidité d'intervention en cas de mauvais fonctionnement des unités de désinfection de chlore, de blocage de la prise d'eau ou d'intrusion sur le terrain;

ATTENDU QU'une exigence dans le RQEP; art, 22 qui dit que toute installation de traitement de désinfection des eaux délivrées par un système de distribution doit être munie d'un dispositif de mesure en continu du désinfectant résiduel libre mis en place à la sortie de chacune des unités de traitement de désinfection en continu;

ATTENDU QUE ce dispositif doit être équipé d'un système d'alarme pouvant avertir le responsable, ou une personne désigné par lui, d'une panne ou d'une défectuosité de l'installation ou du non-respect des règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme. Danielle Cormier, conseillère, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller.
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate la firme S.C.P. Automation Inc. pour l'installation d'un panneau de contrôle avec acquisition de données et un accès à distance au poste de chloration, au coût de 11 580\$ plus les taxes applicables.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-194

RÉSOLUTION MANDATANT LA FIRME S.C.P. AUTOMATION INC. POUR LE REMPLACEMENT DU TOTALISEUR DE TEMPS DE FONCTIONNEMENT DES POMPES PAR UN SYSTÈME D'AUTOMATION EXIGÉ EN VERTU DU RÈGLEMENT SUR LES OUVRAGES MUNICIPAUX D'ASSAINISSEMENT DES EAUX USÉES, AU COÛT DE 18 550\$ PLUS LES TAXES APPLICABLES

ATTENDU QUE la mise à niveau de nos équipements est rendue nécessaire afin de se conformer à la législation actuelle au niveau de la mesure de débit;

ATTENDU QUE la méthode utilisée actuellement pour le calcul du débit durant les fins de semaines ne permet pas une précision inférieure à 15% tel qu'exigée dans le règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller.
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite mandate la firme S.C.P. Automation Inc. pour le remplacement du totaliseur de temps de fonctionnement des pompes par un système d'automation exigé en vertu du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, au coût de 18 550\$ plus les taxes applicables

Adoptée à l'unanimité

2016-06-195

RÉSOLUTION AUTORISANT UN ACCÈS À DISTANCE AVEC LA FIRME XITTEL POUR UN TARIF DE 100\$ PAR MOIS PLUS LES TAXES APPLICABLES ET UN FRAIS DE RACCORDEMENT DE 500\$ POUR LE POSTE DE CHLORATION

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite veut assurer la qualité de transmission des données obtenues au poste de chloration;

ATTENDU QUE cette liaison permettrait d'optimiser les coûts de communication;

ATTENDU QUE cette liaison par micro-ondes permettra une très bonne fiabilité ainsi qu'une grande rapidité dans le transfert des alarmes;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Jacques Carpentier, conseiller.
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise un accès à distance avec la firme Xittel pour un tarif de 100\$ par mois plus les taxes applicables et un frais de raccordement de 500\$ pour le poste de chloration.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-196

DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR SERVICES PROFESSIONNELS EN INGÉNIERIE POUR LES PLANS ET DEVIS DANS LE CADRE DU PROJET DE MISE AUX NORMES DE LA

QUALITÉ DE L'EAU POTABLE SECTEUR LAC ÉRIC ET AUTORISATION À M. ALAIN TOUSIGNANT À FAIRE PUBLIER L'AVIS PUBLIC ET À PROCÉDER À LA FORMATION DU COMITÉ DE SÉLECTION

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite a reçu l'autorisation du MAMOT de procéder à l'appel d'offres pour des services professionnels pour les plans et devis du projet de mise aux normes de la qualité de l'eau potable secteur Lac Éric;

ATTENDU QUE; la Ville doit aller en appel d'offres public considérant l'estimé des services requis

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gaétan Tessier, conseiller, appuyé par Mme. Danielle Cormier, conseillère.
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite procède à la demande de soumissions pour services professionnels en ingénierie pour les plans et devis dans le cadre du projet de mise aux normes de la qualité de l'eau potable secteur lac Éric, et autorise M. Alain Tousignant à faire publier l'avis public et à procéder à la formation du comité de sélection.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-197 **RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE D'UNE OFFRE D'ACHAT AVEC M. ROBERT MASSICOTTE, DES LOTS NUMÉROS 4 400 147, 4 401 616 ET 5 143 220 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Tite désire faire l'acquisition des lots numéros 4 400 147, 4 401 616 et 5 143 220 du cadastre du Québec;

ATTENDU QUE; les besoins de la Ville ont été établis lors du processus d'analyse de la valeur et que le secteur de la petite Mékinac a le potentiel requis par le MDDELCC comme source alternative

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller.
et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a pris connaissance du document d'appel d'offre concernant l'achat des terrains de Robert Massicotte situé à la Petite Mékinac;

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise le maire M. André Léveillé, et la directrice générale Mme Alyne Trépanier, à signer une offre d'achat avec M. Robert Massicotte, des lots numéros 4 400 147, 4 401 616 et 5 143 220 du cadastre du Québec. Les termes et conditions se retrouvent dans l'offre d'achat.

Adoptée à l'unanimité

AUTRES SUJETS

2016-06-198 **RÉSOLUTION AUTORISANT L'EMBAUCHE DE LA COORDONNATRICE ET DES ANIMATEURS DU CAMP DE JOUR POUR LA SAISON ESTIVALE 2016**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à l'embauche de la coordonnatrice et des animateurs du camp de jour pour la saison estivale 2016;

ATTENDU QUE Mme Naima Périgny sera engagée à titre de coordonnatrice à 5 jours semaine;

ATTENDU QUE suite au processus d'embauche, Mesdames Marilou Damphousse, Gabrielle Damphousse, Julianne Thiffeault, Marie-Jade Mongrain, Alexanne Mongrain, Josiane Gauthier et Monsieur Maxime Lefebvre ont été retenus;

ATTENDU QUE Madame Marie-Claude Champagne sera engagée sur une base temporaire;

ATTENDU QUE Mme Lydia Jacob sera engagée à temps plein dans le cadre du programme Desjardins-Jeunes au travail/Carrefour Jeunesse-Emploi de Mékinac;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme. Danielle Cormier, conseillère appuyé par M. Gaétan Tessier, conseiller, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite autorise l'embauche de Madame Naima Périgny à titre de coordonnatrice, Mesdames Marilou Damphousse, Gabrielle Damphousse, Julianne Thiffeault, Marie-Jade Mongrain, Alexanne Mongrain, Josiane Gauthier et Monsieur Maxime Lefebvre à titre d'animateurs du camp de jour, et Madame Marie-Claude Champagne à titre d'animatrice temporaire ainsi que Madame Lydia Jacob dans le cadre du programme Desjardins-Jeunes au travail/Carrefour Jeunesse-Emploi de Mékinac pour la saison estivale 2016.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-199 RÉSOLUTION D'APPUI AU PROJET « TRAIN OCÉAN 150 » VILLE D'AMQUI

ATTENDU QUE la ville d'Amqui souhaite en tant que Village-Relais du Québec améliorer son attractivité et positionnement touristique;

ATTENDU QUE la gare d'Amqui a été reconnue par Patrimoine Canada comme étant une gare patrimoniale, et que le Ville d'Amqui y a relocalisé depuis l'été 2015, ses services d'information touristique;

ATTENDU QUE la Ville d'Amqui possède depuis 2004 la voiture de fonction PULLMAN (Unité 4514) LYNNEWOOD et laquelle célébrera en 2017 son centenaire (ce wagon très spécial avait été fabriqué aux ateliers PULLMAN City en 1917 non loin de Chicago pour le riche homme d'affaires Philadelphien : « Georges-Early Widener »);

ATTENDU QUE le CANADA célébrera en 2017 son 150^e anniversaire de naissance en tant que Fédération et que l'arrivée au pouvoir ce 19 octobre dernier, du tout nouveau gouvernement fédéral libéral, M. Justin Trudeau ouvre de toutes nouvelles perspectives en terme d'investissement dans la relance de divers créneaux de l'économie canadienne, dont le transport de passagers par rail;

ATTENDU QUE cette nouvelle situation politique ouvre la possibilité de mettre de l'avant de nouvelles idées et projets qu'il n'eut été possible de promouvoir avec le précédent gouvernement fédéral;

ATTENDU QUE le maire d'Amqui a eu l'idée de proposer le projet « train OCÉAN 150 »; à la nouvelle ministre responsable de Patrimoine Canada, Mme Mélanie Joly, ainsi que des activités pour les célébrations de 150^e anniversaire de la Confédération Canadienne;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par Mme. Danielle Cormier, conseillère, et résolu :

QUE le conseil municipal de la Ville de Saint-Tite accorde son appui inconditionnel au projet « Train OCÉAN 150 », projet susceptible, entre autres, de relancer l'intérêt pour le transport passager par rail à l'échelle du pays et dans nos régions respectives. Mode de transport plus respectueux de l'approche dite du développement durable.

Adoptée à l'unanimité

2016-06-200 RÉSOLUTION D'ADOPTION DES COMPTES À PAYER DU 1^{ER} AU 31 MAI 2016 AU MONTANT DE 706 110.30 \$

ATTENDU QUE : pour l'approbation des comptes à payer du 1er au 31 mai 2016, chacun des membres du conseil municipal de la Ville de Saint-Tite a reçu un rapport exhaustif des dépenses pour cette période;

Je soussignée, Alyne Trépanier, directrice générale de la Ville de Saint-Tite, certifie par la présente que des crédits budgétaires de l'ordre de 706 110.30 \$ sont disponibles en date du 7 juin 2016.

Alyne Trépanier,
directrice générale

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Gilles Damphousse, conseiller, appuyé par M. Yvon Veillette, conseiller, et résolu :

QUE des comptes au montant de sept cent six mille cent dix dollars et trente cents (706 110.30 \$) soient acceptés et payés.

Adoptée à l'unanimité

CORRESPONDANCE

AFFAIRES NOUVELLES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Dépot d'une pétition des propriétaires de la Petite Mékinac et de la Rivière-Mékinac Nord

À ce moment de la réunion, M. Daniel Héroux, représentant des propriétaires de la Petite Mékinac, Petite Mékinac Nord, Petite Mékinac (Anse) et une partie du Haut du Lac Sud, dépose une pétition initiée par ces propriétaires ayant pour objet leur opposition à un éventuel projet de recherche en eau souterraine et de surface dans leur secteur;

À ce moment de la réunion, Marie-Pier Gagnon dépose une pétition s'opposant à la vente du terrain de balle et recommandant que le projet de résidence pour personnes âgées se réalise ailleurs que sur le terrain de balle situé sur la rue Adrien-Bélisle;

2016-06-201 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. Yvon Veillette, conseiller, appuyé par M. Gilles Damphousse, conseiller, et résolu que la séance soit levée à 22 heures 15.

Adoptée à l'unanimité

Alyne Trépanier
Directrice générale

André Léveillé
Maire